

Lettre d'infos de l'inspection EVS

Numéro 3 – Mars 2026

Éditorial

Chères et chers collègues professeurs documentalistes et CPE de l'académie de Nice,

Ce troisième numéro de la lettre d'informations de l'Inspection EVS s'inscrit dans un contexte éducatif marqué par une attention renouvelée portée à la co-éducation et au renforcement du lien entre l'École et les familles. La récente lettre adressée par le ministre de l'Éducation nationale aux parents d'élèves au sujet de la violence en milieu scolaire rappelle combien la communauté éducative, dans toutes ses composantes, doit agir de manière concertée pour garantir un cadre protecteur, juste et propice aux apprentissages. Elle souligne également le rôle essentiel du dialogue avec les parents, condition indispensable pour construire des réponses éducatives cohérentes face aux difficultés que peuvent rencontrer certains élèves.

Dans cette perspective, la co-éducation constitue un principe structurant de l'action éducative. Elle ne se limite pas à l'information des familles, mais suppose une véritable coopération fondée sur la confiance, la clarté des règles et la compréhension partagée des finalités de l'École. Les CPE, par leurs missions de suivi éducatif des élèves et de lien avec les familles, occupent à cet égard une place centrale dans la construction de ce partenariat éducatif. Les professeurs documentalistes y contribuent également de manière importante, notamment à travers, à titre d'exemple, l'accueil des familles lors de temps institutionnels ainsi que les actions menées dans le cadre de l'éducation aux médias et à l'information, qui peuvent associer les parents et favoriser une compréhension partagée des enjeux éducatifs contemporains.

Ce numéro met également en lumière l'importance des politiques éducatives et documentaires élaborées au sein des établissements. Ces politiques ne sont pas seulement des cadres formels : elles constituent des instruments de pilotage pédagogique et éducatif qui permettent de donner de la cohérence aux actions menées en faveur de la réussite des élèves.

La participation des personnels à leur élaboration et à leur mise en œuvre est, à ce titre, essentielle. Conformément à leurs circulaires de missions respectives, les CPE contribuent activement à la définition et à la mise en œuvre de la politique éducative de l'établissement, notamment en matière de climat scolaire, de prévention des violences, de justice scolaire et d'accompagnement du parcours des élèves.

De leur côté, tout en étant acteurs également de l'élaboration de la politique éducative, les professeurs documentalistes jouent un rôle déterminant dans la construction et le déploiement de la politique documentaire, en lien étroit avec les équipes pédagogiques et la direction de l'établissement. Cette politique, qui structure l'accès aux ressources, la formation des élèves à l'information et le développement de l'esprit critique, constitue aujourd'hui un levier majeur pour accompagner les élèves dans un environnement informationnel particulièrement dense.

Comme les précédents, ce numéro propose des ressources, des éclairages et des exemples d'actions susceptibles d'accompagner les équipes dans la mise en œuvre de ces orientations. Il vise à soutenir la réflexion professionnelle et à favoriser le partage d'expériences au sein de notre académie.

Cette lettre d'informations demeure enfin un espace collaboratif destiné à valoriser les initiatives et les projets portés par les collègues dans les établissements. Elle participe ainsi à la construction d'une culture professionnelle commune, attentive aux réalités du terrain et pleinement engagée au service de la réussite et du bien-être des élèves.

Bien cordialement,

Hafid ADNANI – Laurent CACCIAGUERRA – Sylvie MEISSE
IA-IPR Établissements et Vie Scolaire

Le thème du mois : la coéducation

La [lettre adressée le 12 février 2026 par le ministre de l'Éducation nationale](#) à l'ensemble des parents d'élèves pour appeler à un « sursaut collectif » face aux violences scolaires peut être interprétée comme l'aboutissement d'une évolution historique de la relation entre l'école et les familles en France.

L'école républicaine issue des lois de 1881-1882 reposait sur une séparation nette entre la sphère scolaire, porteuse de l'universel républicain, et la sphère familiale, associée au particulier et à l'affectif. Progressivement, l'extension des missions éducatives de l'État, la massification scolaire à partir des années 1960 et les réformes législatives (1975, 1989, 2013) ont conduit à reconnaître les parents comme membres de la communauté éducative et à formaliser la notion de co-éducation.

La crise sanitaire de 2020 a encore révélé l'interdépendance concrète entre école et familles. Dans ce contexte, l'interpellation directe des parents par le ministre marque possiblement un seuil symbolique : celui du passage d'une co-éducation simplement prescrite à une responsabilité éducative explicitement partagée. Cette évolution ouvre toutefois des tensions, car la mobilisation des familles peut renforcer le climat scolaire et la justice perçue, mais elle doit tenir compte des inégalités sociales de ressources afin d'éviter d'accroître les écarts entre familles face à l'institution scolaire.

Repères réglementaires : la coéducation

La coéducation constitue un principe central du fonctionnement de l'École. [L'article L111-4 du Code de l'éducation](#) rappelle que les parents d'élèves sont membres de la communauté éducative. [La loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'École](#) a renforcé cette orientation en affirmant la nécessité de construire une relation de confiance entre l'École et les familles. La [circulaire n° 2013-142 du 15 octobre 2013](#) précise les modalités de cette coopération et encourage les établissements à développer des actions favorisant le dialogue et l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants. Cette orientation est également inscrite dans le [référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation](#) et dans les [circulaires de missions des CPE \(2015\) et des professeurs documentalistes \(2017\)](#), qui soulignent le rôle de chacun dans la coéducation. Cette dynamique de partenariat constitue aujourd'hui un levier essentiel pour la réussite des élèves et la qualité du climat scolaire.

Lien Eduscol [ici](#)

La politique éducative et la politique documentaire

Conformément à la [circulaire n° 2015-139 du 10 août 2015](#) relative aux missions des conseillers principaux d'éducation, les CPE participent à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique éducative de l'établissement. En lien avec le chef d'établissement et l'ensemble de la communauté éducative, ils contribuent au diagnostic de la vie scolaire, à la définition du volet éducatif du projet d'établissement et à la mise en œuvre d'actions en faveur du climat scolaire, de la prévention et de l'accompagnement des élèves. Leur expertise du suivi éducatif et de la relation avec les familles en fait des acteurs essentiels de cette politique.

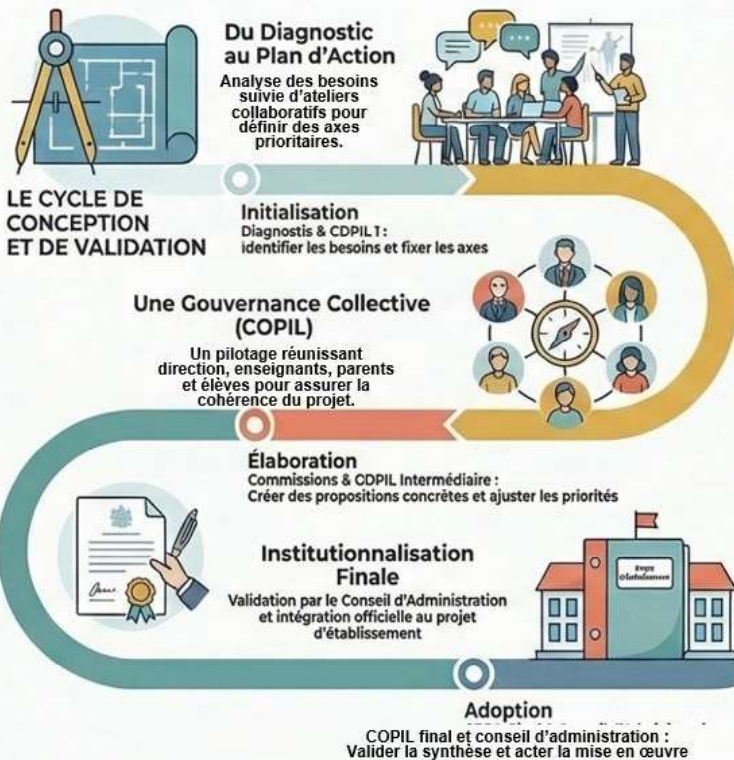


Écoutez le Podcast sur la politique éducative [ici](#)

De manière complémentaire, la [circulaire n° 2017-051 du 28 mars 2017](#) précise que les professeurs documentalistes élaborent, avec les équipes pédagogiques et éducatives, une politique documentaire inscrite dans le projet d'établissement et validée par le conseil d'administration. Ils en assurent également la mise en œuvre afin d'organiser l'accès aux ressources et de développer chez les élèves une culture de l'information et des médias.

Élaborer une Politique Documentaire : Guide Méthodologique & Gouvernance

Une démarche collective structurée par la circulaire n° 2017-051, transformant un diagnostic en un plan d'action intégré au projet d'établissement.



LE PROFESSEUR DOCUMENTALISTE, PIVOT DU PROJET



Expert de l'Information et des Médias
Apporte son éclairage professionnel sur l'EMI, l'évaluation des sources et l'organisation des ressources.



Conseiller Stratégique de la Direction
Accompagne le chef d'établissement dans le diagnostic et les choix d'orientation pédagogiques.



Animateur Pédagogique
Impulse les projets interdisciplinaires et diffuse la culture de l'information auprès des équipes

Écoutez le Podcast sur la politique documentaire [ici](#).

Le rôle du CPE dans la politique éducative et celui du professeur documentaliste dans la politique documentaire sont donc essentiels, tant dans leur élaboration que dans leur mise en œuvre.

Consultation nationale sur le projet de programmes d'éducation aux médias et à l'information du cycle 4 jusqu'au 20 mars 2026.

Par une saisine en date du 13 mars 2024, la ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse avait demandé au Conseil supérieur des programmes (CSP) de proposer **de nouveaux programmes d'éducation aux médias et à l'information du cycle 4.**

Une large consultation a été engagée pour recueillir l'avis et les suggestions de la communauté éducative sur le projet de programmes élaboré par le CSP.

Un questionnaire en ligne individuel et anonyme est proposé sur l'approche générale du projet de programmes, les contenus d'enseignement et la mise en œuvre du programme en classe.

Il est encore possible de participer à cette consultation [sur la page EDUSCOL dédiée.](#)

Pass Culture : mise à disposition des crédits 2026

À la suite de la promulgation de la loi de finances pour 2026, les crédits alloués à la part collective du pass Culture ont été mis à la disposition des collèges et lycées sur la plateforme ADAGE.

Les réservations d'offres sont de nouveau possibles depuis le 27 février 2026, permettant la programmation de projets artistiques et culturels.

Pour la période de mars à août 2026, huit douzièmes des crédits annuels sont attribués aux établissements, répartis au prorata du nombre d'élèves.

Les crédits non engagés par des établissements à la clôture de l'année scolaire 2025-2026 seront automatiquement reportés pour ces mêmes établissements en septembre 2026 et resteront mobilisables jusqu'au 31 décembre 2026. Ils viendront s'ajouter aux crédits complémentaires qui seront attribués pour la rentrée 2026-2027.



Les rendez-vous de l'inspection EVS

Les « rendez-vous de l'Inspection EVS » sont proposés en visio, comme des temps réguliers de réflexion et d'échanges professionnels.

Après les rendez-vous organisés les 25 novembre et 27 janvier, un troisième rendez-vous vous est proposé le **mercredi 25 mars de 9h à 10h** sur le thème

« Santé mentale des élèves : identifier les facteurs de vulnérabilité et développer les facteurs de protection dans l'exercice des missions du CPE »

Ouverture par **Nathalie FETNAN** CT-EVS

Témoignages de **Eva ROELANTS**, CPE au collège Alphonse Daudet à la Valette du Var - Une action ponctuelle en lien avec les valeurs de la République : *présentation d'un escape Game sur la laïcité*

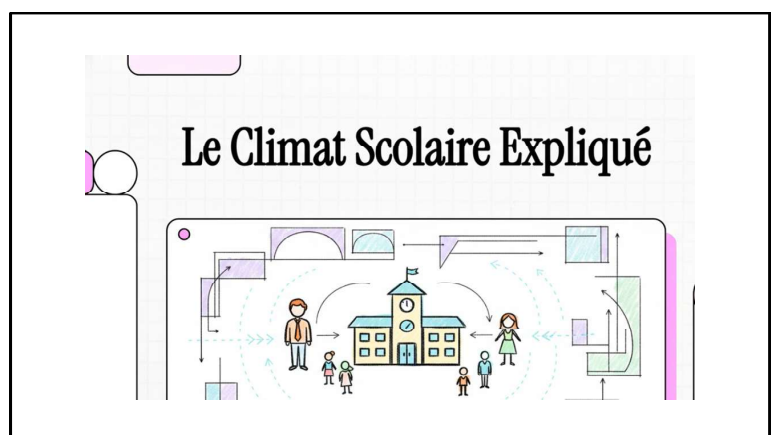
et de **Céline PITIOT**, CPE au collège Henri Bosco à la Valette du Var, Le suivi individuel des élèves : *présentation d'un échange individuel avec un élève de 6ème*

Pour participer à ce rendez vous, inscriptions [ici](#).

Dossier - qu'est-ce-que le climat scolaire ?

Le climat scolaire désigne l'ensemble des conditions sociales, relationnelles et éducatives dans lesquelles se déroulent les apprentissages et la vie collective au sein d'un établissement. Il englobe la qualité des relations entre élèves, enseignants, personnels et familles, le sentiment de sécurité, le respect des règles et l'ambiance générale de l'établissement. Un climat scolaire positif favorise la motivation, l'engagement et le bien-être des élèves, tandis qu'un climat tendu ou conflictuel peut nuire aux apprentissages et à la vie collective.

Découvrez une vidéo, réalisée par l'Inspection EVS, vous présentant les 7 facteurs d'amélioration du climat scolaire en cliquant sur l'illustration ci-dessous.



Persévérance et lutte contre le décrochage scolaire : agir sur les pratiques

La persévérance scolaire, définie comme la capacité des élèves à rester engagés dans leur parcours scolaire est un enjeu majeur pour lutter contre le décrochage. Les Conseillers Principaux d'Éducation (CPE) et les professeurs documentalistes y jouent un rôle central, bien que complémentaire, en agissant sur les levier éducatifs, sociaux et pédagogiques.

Les CPE sont en première ligne pour repérer les signes de décrochage (absentéisme, désengagement, comportements à risque) et mettre en place des réponses adaptées :

- **Suivi individualisé** : Via des entretiens réguliers avec les élèves et les familles, les CPE identifient les difficultés (scolaires, sociales, personnelles) et proposent des solutions (contrats de réussite, orientation vers des dispositifs d'aide).
- **Coordination des acteurs** : Ils collaborent avec les enseignants, les assistants sociaux et les psyEN, participent au GPDS afin de prévenir les risques de décrochage des élèves les plus fragiles.
- **Prévention des ruptures** : En organisant des actions collectives (ateliers de motivation, médiation par les pairs, ateliers de méthodologie), ils renforcent le sentiment d'appartenance à l'école, facteur clé de persévérance.
- **Application des dispositifs nationaux** : Les CPE mettent en œuvre des programmes comme pHARe (lutte contre le harcèlement) ou les cordées de la réussite, qui visent à maintenir les élèves dans le système scolaire.

Les professeurs documentalistes contribuent à la persévérance en renforçant les compétences transversales et en créant du lien entre l'élève et l'école :

- **Développement des compétences info-documentaires** : En formant les élèves à la recherche d'information, à l'esprit critique (par l'EMI), ils leur donnent des outils pour réussir;
- **Accueil des élèves** : le CDI est un espace de travail, d'apprentissage et de culture où les élèves peuvent se réapproprier leur scolarité (ex. : clubs lecture, expositions, web radio).
- **Soutien aux apprentissages** : En proposant des ressources adaptées (fiches méthodologiques, tutoriels) et en accompagnant les élèves dans leurs recherches, ils aident à surmonter les difficultés scolaires.



S'abonner à l'info lettre persévérance scolaire [ici](#)

La question de l'évaluation dans la prévention au décrochage scolaire

L'évaluation, bien qu'essentielle pour mesurer les progrès des élèves et identifier leurs forces et axes d'amélioration, est souvent perçue comme occupant un temps important par les enseignants, parfois au détriment des apprentissages et des activités. Elle est fréquemment vécue comme une sanction plutôt qu'un outil d'accompagnement. Cette pratique peut nuire à la confiance des élèves dans leur processus d'apprentissage.

La recherche propose de concevoir des pratiques d'évaluation au service de la persévérance et de transmettre des conceptions positives de la réussite, de l'erreur, de l'effort et se fixer des objectifs d'apprentissage via les pratiques d'évaluation.

La dernière [infolettre persévérance scolaire](#) aborde, entre autre **la question de l'évaluation comme levier pour lutter contre le décrochage scolaire**.

Une vidéo récapitulative réalisée par l'inspection EVS [ici](#)

Le coin de la formation

12 Webconférences "IA en éducation"

Dans le cadre du Printemps de la Recherche en éducation, le réseau des INSPE propose [un cycle de 12 webconférences sur l'IA en éducation](#) du 11 mars au 2 avril 2026.



Parcours M@gistère : Personnalisation des parcours des élèves pour lutter contre le décrochage

En lien avec la question relative à la persévérance et la lutte contre le décrochage scolaire, CPE et professeurs documentalistes trouveront dans ce parcours en auto formation une progression pédagogique, alliant des contenus théoriques, des activités pratiques, des mises en situation avec des cas d'élèves, et une boîte à outils contenant des ressources utilisées par les académies.

[Lien M@gistere](#)

En direct des établissements

À l'occasion de la journée nationale de lutte contre le harcèlement en milieu scolaire, Mathilde Bernos, professeure documentaliste au collège des 16 Fontaines à Sainte-Zacharie, a réalisé un diaporama rassemblant l'ensemble des actions menées dans l'établissement.

Ce travail s'accompagne d'un courrier adressé aux enseignants afin de les aider à animer des ateliers de sensibilisation auprès des élèves.



Cliquer sur la photo pour accéder aux ressources.

Focus sur les textes et ressources

[Circulaire du 11-2-2026](#) (BO n° 7 du 12 février 2026) pour **favoriser la réussite et l'ambition scolaires des enfants protégés**. En France, près de 200 000 adolescents sous protection sont placés hors de leur domicile familial par l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Ils rencontrent des difficultés scolaires majeures, avec un risque élevé de redoublement ou de déscolarisation à 16 ans, ainsi qu'une surreprésentation des situations de handicap. Une feuille de route s'articule autour de cinq objectifs.

[Circulaire du 4-2-2026](#) (BO n° 10 du 5 mars 2026) sur **la préparation, déroulement et suivi des épreuves du baccalauréat** pour les CPE et professeurs documentalistes souvent investis dans les épreuves du baccalauréat.

[Note de service du 9-2-2026](#) (BO n° 10 du 5 mars 2026) relative à **la mise en œuvre et modalités d'organisation dans les collèges et dans la voie professionnelle du passeport Educfi**.



A découvrir l'édition 2026 de **[l'étude "Filles et garçons sur le chemin de l'égalité, de l'école à l'enseignement supérieur"](#)**

Dans les notes d'information de la DEPP ce mois-ci :

- **[Les résultats définitifs de la session 2025 du diplôme national du brevet \(DNB\)](#)** et du **[Baccalauréat 2025](#)**
- Une note d'information sur **[les conditions de vie familiale des enseignantes et des enseignants](#)**

La collaboration AESH/ enseignant-e : former aux situations d'intermétiers : Un article à découvrir sur le site de l'Institut français de l'éducation [ici](#).



A l'agenda des établissements

Parcoursup : Vœux jusqu'au 12 mars

La période de formulation des vœux 2026 sur Parcoursup se termine le **jeudi 12 mars** (23h59 heure de Paris). Seuls des vœux en apprentissage pourront encore être formulés au-delà du 12 mars. Dans cette période, des temps d'échange sont organisés dans les lycées pour répondre aux interrogations des lycéens et de leur famille.

Pour accompagner chefs d'établissement et professeurs principaux, le nouvel **[Espace accompagnement des élèves](#)** centralise les informations, les ressources et le suivi des élèves, simplifiant ainsi l'accès aux outils mis à disposition des équipes pédagogiques.

En amont de cette échéance du 12 mars, les services d'assistance usager sont également mobilisés avec des temps d'ouverture élargis du numéro vert gratuit 0 800 400 070 (du lundi au vendredi de 10h à 16h, et les mardi 10, mercredi 11 et jeudi 12 mars de 10h à 20h).

Les élèves et leur famille peuvent poser toutes leurs questions via la rubrique "Contact" depuis leur dossier Parcoursup, ou via les comptes Parcoursup Info sur les réseaux sociaux.

Une fois les vœux formulés, les élèves devront compléter leur dossier et confirmer ces vœux d'ici au mercredi 1er avril 2026 (23h59 heure de Paris).

Semaine des mathématiques du 14 au 25 mars



La Semaine des mathématiques est l'occasion d'inviter les élèves des écoles, collèges et lycées ainsi que leurs familles à découvrir une discipline vivante, au cœur de la culture et de la compréhension scientifique du monde. Ateliers, défis et rencontres mettront en avant le rôle essentiel des mathématiques dans la formation du citoyen : apprendre à raisonner, structurer sa pensée, analyser des données et comprendre les enjeux du numérique.

Cette semaine valorisera aussi la diversité des métiers dans lesquels les mathématiques jouent un rôle majeur, ainsi que leurs liens avec d'autres disciplines, des sciences aux arts.

L'édition 2026, sur le thème "Égalités", met en avant la justice, l'équité et la lutte contre les stéréotypes. Cette année, elle croise la Semaine de l'égalité femmes-hommes et offre l'occasion de promouvoir la mixité et l'égalité des chances dans les parcours scientifiques.

Des [pistes pédagogiques](#) sont mises à disposition pour nourrir la réflexion et les initiatives des équipes éducatives.

Semaine de l'éducation financière du 16 au 22 mars 2026



Sur le thème « L'argent, osons en parler ! », l'objectif est d'intéresser et sensibiliser les élèves aux questions budgétaires et financières. Plusieurs initiatives peuvent être envisagées avec vos élèves, selon vos progressions et les projets d'équipes ou d'établissement : Passation ou remise du passeport EDUCFI ; Animations dans la classe autour du jeu de plateau "Mes questions d'argent" ou "Aventure Entrepreneur".

Des ressources à exploiter aussi toute l'année scolaire avec les élèves, en salle d'études, ou au CDI [ici](#)

Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme du 21 au 28 mars



Cette action vise à valoriser les engagements de l'ensemble des institutions et de leurs partenaires en faveur des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité.

Le 21 mars a été proclamé "Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale" en 1966 par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Des ressources à découvrir [ici](#).



Semaine des langues vivantes du 23 au 28 mars

La semaine des langues a pour vocation de mettre en lumière les langues et la diversité linguistique dans les écoles et les établissements, mais aussi en dehors du cadre scolaire. La thématique de l'édition 2026 est **Les langues pour comprendre le monde**.

Des ressources à découvrir [ici](#).

Sites académiques

Site académique des CPE : Lien [ici](#)



Site académique des professeurs documentalistes : Lien [ici](#)



Responsable de la publication : Inspection Établissements et vie scolaire – Académie de Nice
Mars 2026